

Rubrique: Avis officiels généraux et annonces
Sous-rubrique: Autre avis officiel
Date de publication: KABVS 23.05.2025
Visible par le public jusqu'au: 23.08.2025
Numéro de publication: AL-VS15-0000001719

Entité de publication



Commune de Chalais, Route de l'Eglise 10B, 3966 Chalais

Autre avis – Entretien des propriétés - Elimination des herbes sèches et broussailles, Chalais

Titre de l'avis

Entretien des propriétés - Elimination des herbes sèches et broussailles

Contenu de l'avis

La Commune de Chalais rappelle à tous les propriétaires de terrains sis dans la zone à bâtir et à leurs abords qu'ils doivent entretenir correctement leur bien-fonds, conformément aux dispositions légales, notamment l'art. 6 de la loi du 18 novembre 1977 sur la protection contre les incendies et les éléments naturels, et dans le respect du règlement communal des constructions et de police.

Les propriétés doivent être débroussaillées, pâturées ou fauchées et l'herbe enlevée, au plus tard, pour le 31 juillet 2025. En particulier, les gabarits routiers nécessaires au passage des véhicules de secours doivent être maintenus libre en tout temps (hauteur : 4,5 mètres) selon l'article 172 de la Loi sur les routes.

Après cette date, le travail sera exécuté par la commune, aux frais des propriétaires récalcitrants, qui ne sont pas pour autant dégagés de leur responsabilité.

Point de contact

Commune de Chalais
Route de l'Eglise 10B
3966 Chalais

Délai

Expiration du délai: 15.08.2025